

Réflexion critique sur la notion d'accessibilité universelle et articulation conceptuelle pour le développement d'environnements inclusifs

Patrick Fougeyrollas, David Fiset, Israel Dumont, Yan Grenier, Normand Boucher and Stéphanie Gamache

Volume 25, Number 1, September 2019

ACTES DU COLLOQUE - Pour une ville inclusive : innovations et partenariats
PROCEEDINGS OF THE COLLOQUIUM - For an Inclusive City: Innovations and Partnership

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1085774ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1085774ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (print)

2562-6574 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fougeyrollas, P., Fiset, D., Dumont, I., Grenier, Y., Boucher, N. & Gamache, S. (2019). Réflexion critique sur la notion d'accessibilité universelle et articulation conceptuelle pour le développement d'environnements inclusifs. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 25(1), 161–175. <https://doi.org/10.7202/1085774ar>

Article abstract

This article is part of the research program on conceptualization of access of the interdisciplinary team "Social Participation and Inclusive Cities". A critical analysis of the concept Universal Accessibility is made. A clarification of its components makes it more understandable on a utopian horizon. Considering related concepts of Universal Design, Design for All, Contributive Design and Inclusive Access lead to an articulation of these concepts in an iterative planning process. It integrates four objective dimensions of access, the potential adaptability as a component of accessibility, the specific individualized accommodation, and finally the subjective dimension of usability, all applicable to any design project. Following a literature review, this critical work was realized in a qualitative participative methodology with researchers, students, clinical and community partners in the field of Disability. This study responds to expressed expectations by community, clinical and municipal partners in the research team. It valorizes the addition of social and subjective dimensions of access to the standard conformity to norms. This is an opening towards harmonization of transformative actions on physical and social obstacles into facilitators of social participation of people with disabilities and it contributes to the assessment of their impacts.

Réflexion critique sur la notion d'accessibilité universelle et articulation conceptuelle pour le développement d'environnements inclusifs

PATRICK FOUGEYROLLAS, DAVID FISET, ISRAEL DUMONT, YAN GRENIER, NORMAND BOUCHER ET STÉPHANIE GAMACHE

Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIIS), Québec, Canada

Article original • Original Article



Résumé

Cet article s'inscrit dans le programme de recherche sur la conceptualisation de l'accès porté par l'équipe interdisciplinaire « Participation sociale et ville inclusive » du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIIS). Il présente une réflexion critique du concept d'accessibilité universelle dans le but d'en clarifier les composantes et de permettre de le situer dans un horizon utopique. Les concepts apparentés de conception universelle, de conception pour tous, de conception contributive et d'accès inclusif sont clarifiés et mis à profit afin de proposer leur articulation au sein d'un processus de planification itératif. Celui-ci intègre quatre dimensions objectives de l'accès, la considération de l'adaptabilité potentielle comme composante de l'accessibilité, l'accommodement spécifique individuel et la dimension subjective de l'utilisabilité applicables à tout projet de conception inclusive. Cette réflexion, appuyée sur une revue de littérature, a été réalisée selon une méthodologie participative qualitative avec des chercheurs de l'équipe, des étudiants et des partenaires cliniques et communautaires dans le champ du handicap. Elle répond aux attentes exprimées par des partenaires communautaires, cliniques et municipaux de l'équipe de recherche. Elle valorise l'ajout des dimensions sociales et subjectives de l'accès à celle de la conformité aux normes. Elle ouvre vers une harmonisation des travaux de transformation des obstacles physiques et sociaux en facilitateurs de la participation sociale des personnes ayant des incapacités, et contribue à l'évaluation de leur impact.

Mots-clés : accessibilité universelle, design universel, conception pour tous, accès, inclusion, handicap

Abstract

This article is part of the research program on conceptualization of access of the interdisciplinary team « Social Participation and Inclusive Cities ». A critical analysis of the concept Universal Accessibility is made. A clarification of its components makes it more understandable on a utopian horizon. Considering related concepts of Universal Design, Design for All, Contributive Design and Inclusive Access lead to an articulation of these concepts in an iterative planning process. It integrates four objective dimensions of access, the potential adaptability as a component of accessibility, the specific individualized accommodation, and finally the subjective dimension of usability, all applicable to any design project. Following a literature review, this critical work was realized in a qualitative participative methodology with researchers, students, clinical and community partners in the field of Disability. This study responds to expressed expectations by community, clinical and municipal partners in the research team. It valorizes the addition of social and subjective dimensions of access to the standard conformity to norms. This is an opening towards harmonization of transformative actions on physical and social obstacles into facilitators of social participation of people with disabilities and it contributes to the assessment of their impacts.

Keywords : Universal accessibility, Universal design, Design for all, Access, Inclusion, Disability



Introduction

Avec le développement, l'adoption et la diffusion de conventions internationales telles celle relative aux femmes (ONU, 1981) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) (ONU, 2006) et de chartes et législations nationales visant l'exercice effectif des droits de la personne et du droit à l'égalité de tous, les décideurs ont désormais la responsabilité de considérer les intérêts de l'ensemble des citoyens quelles que soient leurs caractéristiques identitaires, et non plus seulement ceux de la majorité. L'orientation sexuelle, le genre, l'origine ethnique, la langue, le statut social, l'état de santé, le handicap et l'âge (...) sont des dimensions de la diversité identitaire devant être considérées séparément et de façon simultanée dans l'élaboration des politiques, des réglementations, pour la conception de la trame urbaine par exemple, afin d'offrir à tous un environnement favorisant une participation sociale pleine et active et d'assurer un véritable exercice du droit à l'égalité (OPHQ, 2009; ONU, 2006).

Les décideurs ont rapidement constaté, au moins sur le plan du discours, que le caractère inclusif des aménagements nécessaires pour la réalisation des habitudes de vie (activités quotidiennes et rôles sociaux) des personnes marginalisées ou minorisées pouvait aussi bénéficier à l'ensemble de la population en atténuant certains obstacles collectivement vécus. L'idée de concevoir systématiquement des dispositifs et des environnements pouvant être utilisés par l'ensemble de la population a commencé à s'imposer ou toutefois est devenue un objectif à atteindre. D'autant plus qu'elle revêt un avantage économique, car elle réduit le recours à des solutions adaptatives visant à corriger la présence d'obstacles dans des environnements existants.

Dans l'objectif d'orienter la conception et la mise en place de ces environnements sans obstacles par les professionnels et les acteurs concernés, le concept d'accessibilité universelle s'est rapidement imposé comme solution potentielle. Toutefois, compte tenu des champs

d'action spécifiques des différentes professions (architectes, ingénieurs, urbanistes, financiers, entrepreneurs...) et de leurs intérêts propres, chacune d'entre elles a contribué ou procédé à des modifications particulières des caractéristiques des diverses définitions de l'accessibilité universelle. Cette situation rend difficile l'identification de constantes univoques qui permettent de circonscrire une interprétation générale. Ce flou conceptuel s'explique par l'imprécision des termes composant l'accessibilité universelle et par l'utilisation de pseudo-synonymes qui ne sont pas des équivalents.

Compte tenu de la popularité de l'utilisation du concept d'accessibilité universelle, cet article propose une réflexion critique permettant d'en analyser les éléments et de formuler une conceptualisation clarifiée. Il vise aussi à déterminer si sa finalité fait partie, ou non, de l'ordre de l'utopie. À terme, cette réflexion permettra aux acteurs concernés, aux personnes présentant des incapacités et vivant des situations de handicap, aux professionnels, aux chercheurs et aux intervenants de partager un langage commun référant au même objet et dont l'opérationnalité sera clairement identifiable et atteignable. Ce sera aussi l'occasion de définir le domaine occupé par des concepts apparentés comme ceux de la « conception universelle », de design contributif et de l'« accès », et de comprendre comment ils s'articulent avec l'accessibilité universelle.

Suite à la présentation du contexte de la recherche, une section en explique la méthodologie. La question de la définition de l'accessibilité universelle est analysée suite aux travaux de recension. La dimension utopique de l'accessibilité universelle est discutée. L'accessibilité est présentée comme une des dimensions de l'accès. La dimension subjective de l'utilisabilité est expliquée. La précision des notions de design contributif, de design inclusif et de design spécifique est abordée sous l'angle de l'évolution de la notion d'adaptabilité. Finalement, un processus de planification de l'accès inclusif articule tous les concepts abordés et place la notion d'universel comme un horizon utopique vers lequel les sociétés contemporaines doivent tendre suite à la ratifica-



tion de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) (ONU, 2006) et aux législations nationales en découlant.

Contexte de la recherche

Cet article s'inscrit dans l'axe sur la « conceptualisation » du programme 2014-2018 de l'équipe de recherche Participation sociale et villes inclusives (PSVI) du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation et intégration sociale (CIRIS) de l'université Laval. Il est l'aboutissement du travail effectué en collaboration avec différents partenaires communautaires, cliniques et municipaux. La demande initiale provient d'une équipe de réadaptation en soutien à la participation sociale du Centre intégré universitaire en santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale (Ville de Québec).

Cette équipe interdisciplinaire, ayant pour mandat d'offrir un soutien à la collectivité dans le domaine de l'accessibilité universelle, était préoccupée par l'imprécision de son contenu définitionnel. Plus précisément, ces cliniciens se questionnaient sur leurs obligations dans la mise en œuvre de ce concept et cherchaient un soutien méthodologique pour l'appliquer concrètement en situation. Ils souhaitaient également disposer d'un outil de travail permettant de l'évaluer, une fois l'intervention terminée.

Méthodologie

Ce projet s'inscrit dans un processus collectif et dynamique de recherche qualitative partenariale. Les partenaires sont des professionnels ou cliniciens œuvrant directement avec la clientèle présentant des incapacités, des acteurs municipaux et des organismes communautaires de personnes vivant des situations de handicap ainsi que d'autres chercheurs de l'équipe PSVI qui partageaient des interrogations similaires sur l'accessibilité universelle et son opérationnalisation. Huit organisations partenaires et une vingtaine de chercheurs avec leurs étudiants intéressés, ont permis de faire évoluer le concept d'accessibilité universelle et d'en préciser la cohérence et les composantes grâce à une mise à l'épreuve systématique de

propositions formulées lors de séminaires ou d'ateliers de travail itératifs sur une période de dix-huit mois. L'amorce de la réflexion s'est appuyée sur un article (Fougeyrollas et al., 2014) qui abordait les concepts d'accessibilité et d'accès selon un point de vue théorique, suite à une recension d'écrits. Cette dernière a été mise à jour dans le présent projet et a porté sur les mots clé suivants : « accessibilité/accessibility, accessibilité universelle/universal accessibility, conception universelle/universal design, accès/access ».

L'originalité de cet article réside dans le caractère multidisciplinaire de l'organisation dans laquelle la réflexion s'est effectuée. Elle a permis une appropriation des connaissances dans une perspective d'applications concrètes liées aux expertises des professionnels de la réadaptation, des personnes en situations de handicap, des fonctionnaires municipaux et de chercheurs interdisciplinaires.

Cet article propose une déconstruction conceptuelle de l'accessibilité universelle pour en étudier distinctement les dimensions, et ainsi porter un jugement éclairé sur leurs significations, relations et prétentions, et pour les renommer le cas échéant.

L'accessibilité universelle selon Rocque et al.

Notre recension d'écrits, appuyée par les savoirs pratiques de nos partenaires, a permis de sélectionner la définition la plus aboutie de l'accessibilité universelle. Suite à une méta-analyse de la littérature internationale, l'équipe de recherche québécoise de Sylvie Rocque (2011) a formulé cette définition, qui s'énonce ainsi : « L'accessibilité universelle est la caractéristique d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats identiques » (p. 12). C'est également cette définition qui est utilisée par l'organisme communautaire « Société logique » qui œuvre en soutien conseil en urbanisme et habitat inclusif à Montréal.

Cette définition, soumise à la réflexion critique de notre équipe partenariale, a soulevé les discussions suivantes quant à son interprétation.

Un premier aspect générant des difficultés dans la compréhension de cette définition conceptuelle est celui du public visé dans le spectre de l'universalité. Rocque et al. (2011) traduisent cet aspect à l'aide des mots : « à toute personne » mais appellent à la modération afin d'éviter de tomber dans ce qu'ils appellent un « excès aussi irréalisable qu'inutile » (p. 12). Bien que « toute » indique la considération de chaque élément d'un ensemble de manière indifférente, et par conséquent que ceci s'apparente à la notion d'universel, Rocque et al. (2011) stipulent que les concepteurs doivent demeurer focalisés uniquement sur les personnes à qui l'objet ou élément de l'environnement est destiné et celles qui sont autorisées à l'utiliser. Pour éviter de limiter les interventions au groupe particulièrement visé des « personnes handicapées, personnes qui ont des déficiences ou des incapacités, personnes âgées, etc. », ils l'élargissent aux : « personnes qui sont susceptibles de connaître des limitations dans la réalisation d'activités » (p. 14).

Un autre élément périlleux à interpréter dans la définition de l'accessibilité universelle, est celui de l'autonomie. Cette dernière n'est pas définie ici, avec raison, comme le synonyme de « faire une opération ou une activité seul », mais bien comme la possibilité de décider ou d'exécuter une action sans être assujéti à autrui (Rocque et al., 2011). La réalisation autonome n'exclut ni l'entraide, ni le recours à des habiletés alternatives ou à des aides techniques. Cette interprétation est cohérente avec les principes fondamentaux de la CDPH (ONU, 2006).

Finalement, l'atteinte de résultats identiques pose problème. Bien qu'il soit souhaitable que toutes les personnes réalisent leurs activités, l'accessibilité universelle ne peut en faire la promesse. Les définitions comme celles du *Center for Universal Design* (1997) contiennent des principes concernant l'utilisation de moyens identiques mais n'aborde pas cette similarité de résultats. La définition dont s'ins-

pire alors « Société Logique » est celle du « Groupe Défi Accessibilité »¹, qui relativise cet aspect en parlant « des résultats équivalents ». Cette formulation nous semble plus apte à capter la réalité de l'accessibilité universelle et de l'action des personnes. La posture de « Société Logique » quant à cet élément n'est toutefois pas expliquée. Lorsque l'on considère l'égalité des chances telle qu'abordée par la CDPH (ONU, 2006), celle-ci vise à offrir aux personnes les mêmes opportunités et les mêmes perspectives de succès, sans toutefois en garantir l'actualisation (Grenier et al. 2014). Bien que Savidan (2007) nuance le caractère absolu ou ultime de l'égalité des chances :

« [...] L'égalité des chances ne peut être toutefois qu'un élément du dispositif, un précepte susceptible d'apporter une inflexion au système social, mais non un dogme visant à le déterminer intégralement. En tant que tel, il contribue - et contribue seulement - à définir les conditions de l'instauration et la garantie collective des circonstances institutionnelles et sociales dont on n'attend qu'une chose : qu'elles offrent à chacun la possibilité de disposer des moyens de mener une vie décente, conforme à ses aspirations légitimes. » (Savidan, 2007)

L'accessibilité universelle en tant que dispositif, s'inscrit dans une dynamique d'égalité des chances permettant un plein accès et n'entraçant pas la possibilité de réalisation des activités et des aspirations personnelles.

L'universel : une réalité idéale?

Le terme « universel » désigne la possibilité pour quiconque d'utiliser l'environnement physique, le système de transport, les services, de comprendre les informations, de communiquer, de bénéficier de prestations à partir des aménagements et modes d'organisation créés (Imrie & Luck, 2014). L'objectif consiste donc à construire des environnements non plus seulement imaginés à partir d'une conception de la

¹ <http://www.altergo.ca/fr/altergo/accessibilite-universelle>



normalité se référant à des utilisateurs au corps adulte parfait, sain, fonctionnel et performant, mais à introduire une nouvelle sensibilité à la diversité (Imrie, 2014). Le concept de l'universel, qui fait référence à un ensemble de mesures destinées à la totalité des êtres et des choses, peut-elle s'appliquer à tous les cas possibles, ou sommes-nous plutôt en présence d'une utopie?

L'universel, pour être effectif, s'appuie initialement sur un processus réflexif afin de coordonner ses différentes composantes; mais se pose alors la question de la neutralité du point de vue : à qui revient la responsabilité d'accomplir cette tâche? Considérant que chaque individu perçoit la société au travers du prisme des représentations sociales et d'une idéologie particulière, aucun ne possède une vision pure ou holistique des rapports qui actualisent et contribuent à construire ces représentations (D'souza, 2004). Par ailleurs, en raison des positions politiques ou philosophiques des acteurs (par exemple : le féminisme, le capacitisme, le marxisme ou le libéralisme), il peut donc être hasardeux de généraliser ces rapports complexes, historiquement et spatialement situés, à partir d'un corpus réduit de points de vue, chaque perspective conduisant à des solutions particulières et pouvant être contradictoires. Par ailleurs, les mesures d'accessibilité sont liées à une démarche plus large de mise en place d'infrastructures insérées dans un processus étatique de modernisation (Larkin, 2013). Ce processus réfère à des modalités localisées et culturelles d'adresser le vivre ensemble et une destinée commune (Murphy, 2016). Il apparaît donc que la création d'un milieu dit « universel » s'appuie souvent sur une représentation préexistante tronquée de l'individu ou d'un groupe de population en position d'autorité. Ceci au risque de le prédéfinir autour d'une généralisation ressortissant à un impérialisme culturel ou au capacitisme, notamment, écartant alors tout un pan de personnes aux besoins particuliers (Bickenbach, 2014; Imrie & Luck, 2014; Parent, 2017).

Aussi, quand bien même le « handicap » est-il pris en compte, il est lu au prisme rétrécissant des effets d'une incapacité unique, alors qu'il

se manifeste aussi sous des formes multiples et complexes, voire intersectionnelles, c'est-à-dire susceptible d'être incomprises car présentant de multiples caractéristiques (celles, par exemple, portées par une jeune fille immigrante en fauteuil roulant et présentant une déficience intellectuelle, par exemple) (Ben-Moshe & Magaña, 2014; Erelles & Minear, 2010; Vernon, 1998; Warner & Brown, 2011). Dans ces conditions, où le handicap peut prendre des configurations infinies, imaginer un environnement universellement accessible tenant compte de ces combinaisons variées devient une entreprise hypercomplexe, voire impossible. En référant au cadre conceptuel du MDH-PPH (Fougeyrollas et al., 2018), les différentes structures organiques, corporalités, fonctionnalités, caractéristiques identitaires des utilisateurs ainsi que leurs habitudes de vie et le degré de performance dans leur utilisation de l'environnement, doivent cadrer à l'intérieur d'un ensemble borné par les principes dictés par l'universel. Tout le reste, ce qui déborde de cet idéal, se retrouve alors en rupture avec la ligne prescrite. L'universel, dans cette forme, impose donc des gabarits de conduite ou d'usage rigides, qui ont pour effet de ségréger plutôt que d'unifier (Lenclud, 1991).

De plus, pour être estampillée d'« universelle », une mesure ne devrait pas seulement tenir compte de la diversité locale, mais devrait aussi considérer les besoins globalement afin de permettre une diffusion réussie à grande échelle (régionale, nationale, internationale), et une uniformisation des mesures adoptées. Toutefois, en raison de la possible incompatibilité avec le contexte culturel, économique ou géographique du milieu auquel les mesures dites universelles sont destinées, cette exigence de généralisation représente un défi de taille puisque les sociétés génératrices de normes assurent, en premier lieu, une concordance des mesures sélectionnées avec la structure environnementale en place (Grenier et al., 2014). C'est en phase d'exportation, ou de reproduction, lorsque d'autres sociétés ou collectivités territoriales se voient prescrire des mesures teintées du système de valeurs de la société d'origine, que la compatibilité peut devenir ardue et apparaître, aux yeux des destinataires,

comme des mesures à saveur ethnocentrique qui n'expriment de considération ni pour le contexte local, ni pour une collaboration de tous les acteurs concernés dans le développement des mesures (Imrie, 2012a).

La littérature scientifique montre aussi que l'universel, qui fait habituellement référence à des éléments stables, intemporels et sans jugement (D'souza, 2004) est, au contraire, changeant (ses principes de base fluctuant), limité dans le temps (les transformations apportées n'étant pas intemporelles) et fortement chargé de valeurs orientées vers une population particulière (Arenghi et al., 2016). Il y aurait, dès lors, présence d'un certain déphasage entre les objectifs visés initialement par le projet d'accessibilité universelle, et l'utilisation des objets environnementaux par les acteurs concernés en contexte réel. C'est donc dans une perspective probabiliste, plutôt que déterministe, que la notion d'universel devrait être abordée puisque les critères établis pour sa conception nécessitent de répondre à une somme de besoins versatiles, évoluant dans le temps. Par conséquent, la conception, dans un cadre universaliste, serait simplement la meilleure approximation entre les particularités d'un environnement physique et social et des besoins du plus grand nombre possible d'utilisateurs. La conception doit non seulement référer à des principes et critères mais émaner du milieu, et être en harmonie avec la réalité vécue des personnes et de leurs modes d'utilisation des objets environnementaux en fonction de leurs projets de vie autodéterminés.

La réflexion critique opérée dans cet article, associant la notion d'universel à une utopie, ne doit toutefois pas être perçue comme une échappatoire qui offrirait une opportunité aux décideurs de s'esquiver face à certains de leurs devoirs. Les législations en place, de la CDPH jusqu'aux politiques nationales, régionales et municipales qui en découlent, demeurent effectives et devraient être renforcées non seulement pour le secteur public, mais aussi et particulièrement pour le secteur privé, ce qui devrait contraindre les acteurs concernés à assumer leurs responsabilités. Il est primordial de satisfaire au plus haut degré possible les

attentes élevées du public quant à la qualité d'accessibilité de l'environnement lors des réalisations ultérieures.

Voyons maintenant s'il est possible de préciser le champ couvert par la notion d'accessibilité.

L'accessibilité : un synonyme ou une composante de l'accès?

L'« accès » est un concept qui interpelle une multitude de disciplines ou secteurs (santé, réadaptation, éducation, design, génie, urbanisme, droit...) et d'acteurs sociaux, des décideurs des politiques et normes jusqu'aux groupes de citoyens ou de défense de droits, lesquels ont produit de nombreuses versions de l'accès en fonction de leurs besoins spécifiques. Considérées simultanément, ces dernières empêchent de statuer de manière univoque sur une définition unique de l'accès, puisque les pourtours et le contenu de chacune d'elles présentent des éléments distincts, liés au point de vue disciplinaire ou sectoriel dont elle est issue. Cette variabilité conceptuelle a pour effet de générer des difficultés à l'étape de l'opérationnalisation de cette définition problématique, en raison du manque de repères stables sur lesquels s'appuyer (Grenier et al., 2014).

Selon Fougeyrollas et al. (2014), pour espérer aboutir à une définition achevée de l'accès englobant la totalité des aspects des habitudes de vie, soit les activités courantes et les rôles sociaux, il faut considérer l'environnement au-delà de ses composantes physiques et sociales. Il s'agit d'intégrer également, dans l'analyse, l'impact des mesures adoptées en fonction du point de vue de l'individu ou d'un groupe d'individus concernés par ces mesures. Ce dernier facteur est souvent évacué des définitions de l'accès rencontrées, évinçant ainsi une partie de la richesse de ce concept.

Ce besoin de précision a enclenché une nouvelle réflexion visant à situer le concept de l'accessibilité universelle au sein d'un continuum complet, s'amorçant avec la conception de mesures jusqu'à leur utilisation concrète. Ce regard large sur l'objet de recherche, l'accès-



sibilité universelle, a permis à l'équipe de réfléchir à son articulation avec les concepts associés, tel que celui de l'accès et, donc, de respecter les zones conceptuelles propres à chacun afin d'éviter les doublons dans les dimensions conceptuelles sélectionnées. L'accès se manifeste dans l'entièreté de ses dimensions, incluant une phase évaluative qui s'inscrit dans un processus de planification qui vise à rendre compte, objectivement et subjectivement, de la qualité du résultat de la transformation d'une composante de l'environnement.

Le concept d'accès repose sur cinq dimensions² :

1. **La disponibilité** : État des composantes environnementales, en nombre et en temps, qu'une personne ou un groupe de personnes peut fréquenter, utiliser ou rejoindre, sur un territoire concret ou un espace virtuel donné (aménagements, technologies, infrastructures et services).
2. **L'accessibilité** : État des composantes physiques spatiales, architecturales et technologiques de l'environnement permettant, selon leurs capacités ou préférences, à une personne ou à un groupe de population de réaliser leurs activités.
3. **L'acceptabilité** : État des attitudes, valeurs et représentations sociales, ainsi que des compétences des acteurs (concepteurs, prestataires, utilisateurs) envers la diversité des utilisateurs des composantes environnementales.
4. **L'abordabilité** : État des coûts associés aux composantes environnementales pour les usagers et la collectivité.

² Nos travaux antérieurs (Fougeyrollas et al., 2014) avaient retenu une sixième dimension, soit celle de l'adaptabilité. Notre réflexion actuelle nous amène à ne pas poursuivre en ce sens, comme nous l'expliquerons plus loin en distinguant l'adaptabilité potentielle comme un indicateur de l'accessibilité, et l'évaluation de l'adaptabilité réelle comme un indicateur de l'utilisabilité.

5. **L'utilisabilité** : État des représentations d'une personne ou d'un groupe de population quant au degré de facilité, incluant la dignité, avec lequel ils interagissent avec les composantes environnementales pour réaliser leurs activités.

L'évaluation des quatre premières dimensions est essentiellement de nature normative, où des valeurs standardisées dictent le sens que doit prendre l'élaboration de mesures pour satisfaire certains groupes. Par exemple : le Centre de santé communautaire offre un service particulier (disponibilité), qui me permet de bénéficier d'un traitement puisque le local et le matériel sont conformes aux normes (accessibilité), le personnel est compétent et sait comment interagir en fonction de ma problématique (acceptabilité), et l'État a payé une fraction de la facture (abordabilité). Dès qu'il y a utilisation concrète des services ou des infrastructures, l'utilisateur s'y confronte personnellement et forge alors son propre point de vue en fonction de ses capacités (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles, comportementales), de ses préférences et exigences liées à ses caractéristiques identitaires, et de ses habitudes de vie valorisées dans son projet de vie (utilisabilité). Pour continuer avec l'exemple ci-dessus : comme je suis satisfait des services obtenus, je vais les réutiliser (utilisabilité). Il y a donc une chronologie qui opère dans l'évaluation des dimensions de l'accès, où les quatre premières sont antérieures à la dernière qui, elle, est le résultat de l'interrelation des facteurs personnels de l'individu ou d'un groupe avec l'environnement.

Cette réflexion montre que les dimensions qui composent l'accès débordent de « l'immédiat » lorsque la personne est confrontée de manière concrète à l'élément environnemental en question (per-utilisation), mais montre aussi que des dimensions se réalisent antérieurement (pré-utilisation) et après (post-utilisation). Ainsi, avant même d'accéder à un environnement, l'utilisateur possède certaines attentes sur ses modalités d'utilisation et son organisation : « Ainsi, la façon dont les gens vont anticiper une réponse à leurs besoins et subséquemment utiliser les services va dépendre en partie

des attitudes et des perceptions qu'ils entretiennent envers le système » (Fougeyrollas et al., 2014). Suivant la même logique, une fois l'expérience terminée, les composantes de l'environnement seront considérées rétroactivement, ce qui aura un fort impact sur l'utilisation ultérieure du service par la personne ou le groupe concerné. Cet aspect temporel, ancré dans un processus dynamique, peut amener un individu à s'adapter à un service existant et le pousser à le fréquenter davantage ou, au contraire, à s'en éloigner. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes présentant des incapacités de longue date et ayant vécu des situations d'exclusion systémique de lieux, d'infrastructures ou de services (par exemple, le transport collectif), et ayant éliminé ces environnements de leurs choix de vie. L'accès outrepassa aussi le cadre unidimensionnel qui lie l'individu à son environnement au niveau micro-systémique. Bien que l'accès ait pour cible l'individu (approche écologique centrée sur le rapport personne-milieu) (Rocque et al., 2011), son opérationnalisation se situe à différents niveaux, à savoir macrosystémique (politique, sociétal), mésosystémique (communautaire) et microsystémique (proximal, domestique) (Fougeyrollas, 2010, Fougeyrollas et al. 2018). La considération simultanée de ces différentes dimensions (temporelle et spatiale) situe la représentation que l'on peut se faire de l'utilisateur par rapport à son environnement, sur deux plans distincts : tout d'abord, la représentation d'un rapport physique concret et ancré dans la pratique; ensuite, celle d'un rapport perceptuel que chacun expérimente, évalue ou juge différemment selon ses caractéristiques personnelles.

Ce cadre conceptuel de l'Accès s'appuie sur le modèle de développement humain et du processus de production du handicap (MDH-PPH) (Fougeyrollas, 2010; Fougeyrollas et al. 2018). Ce dernier s'applique à tout être humain, de la naissance à la fin de vie, ou à toute population humaine d'un territoire spécifique. Les difficultés rencontrées sur le plan de la participation sociale ou de l'exercice des droits sont le résultat situationnel de l'interaction entre les caractéristiques personnelles des individus, et l'environnement dans lequel ils vivent. En réfé-

rence au MDH-PPH, le concept d'accès s'applique comme un qualificateur dans le domaine conceptuel de l'environnement, qui se subdivise en deux dimensions : sociale (éléments politico-économiques et éléments socioculturels) et physique (éléments naturels et aménagements). De plus, le modèle conceptuel du MDH-PPH permet de considérer l'ensemble des dimensions systémiques (micro-environnement personnel, méso-environnement communautaire, macro-environnement sociétal) et d'effectuer une analyse synchronique ou diachronique d'un même phénomène ou projet, permettant ainsi d'en réaliser des comparatifs évolutifs selon des moments définis. Le handicap est par conséquent situationnel, relatif et modifiable selon les habitudes de vie de la personne et la qualité d'accès de son environnement.

Ainsi conceptualisé, l'accès se distingue de son paronyme « accessibilité » qui est, en finalité, l'une de ses cinq dimensions (disponibilité, accessibilité, acceptabilité, abordabilité et utilisabilité). En effet, dans la littérature scientifique autant que dans le langage populaire, les notions d'accès et d'accessibilité sont souvent utilisées en tant qu'équivalents sémantiques, ce qui est propice aux confusions conceptuelles et complexifie les échanges entre les décideurs, les partenaires et les équipes de recherche.

La notion d'accessibilité, telle que conceptualisée dans cet article, est une dimension de l'accès alors que pour sa part, le concept d'accès dépasse les référents physiques, sociaux, spatiaux et temporels, pour y inclure l'expérience personnelle. « L'accessibilité » se matérialise essentiellement par la conformité à des normes et des standards, tandis que l'accès, dans son sens large, est un vecteur social de l'idéal de justice, d'équité et d'égalité des chances.

Le tableau 1 est le résultat synthétique des échanges au sein de l'équipe de recherche incluant les partenaires. Il reprend pour chacune des dimensions du concept d'accès, les indicateurs qui la caractérisent ainsi que les éléments qui en permettent la mesure quantitative ou qualitative.



TABLEAU 1 : DIMENSIONS, INDICATEURS ET UNITÉS DE MESURE DU CONCEPT D'ACCÈS

| Dimensions | Indicateurs | Unités de mesure |
|-------------------------|--------------------------|---|
| Disponibilité | Présence (Existence) | Nombre, modalités, format |
| | Temps (Durée) | Jours et heures d'ouverture |
| Accessibilité | Localisation | Coordonnées géographiques |
| | Compréhensibilité | Critères Lisibilité – intelligibilité et langage simplifié |
| | Distance | Mètres/centimètres |
| | Temps de déplacement | Minutes/secondes |
| | Mode de déplacement | Moyen de transport |
| | Normes | Conformité |
| | Adaptabilité potentielle | Capacité des composantes environnementales permettant une adaptation ultérieure |
| Acceptabilité | Valeurs & Croyances | Attitudes |
| | | Représentations sociales |
| | Connaissances | Compétences |
| Abordabilité | Coût | Dollars |
| Utilisabilité | Efficacité | Niveau de réalisation de la tâche |
| | Efficience | Niveau d'effort physique |
| | | Facilité de compréhension |
| | | Temps (minutes/secondes) |
| | Satisfaction | Niveau de confort |
| | | Attractivité |
| Réutilisation/Fréquence | | |

Conception universelle : une étape essentielle pour un meilleur accès

La notion de conception universelle (aussi appelée « Universal Design » ou « Design for all ») vise la création d'objets et d'environnements qui soient esthétiques et fonctionnels, par le recours à des techniques particulières de design, c'est-à-dire à des « façons de faire » ou des processus particuliers visant le plus grand nombre possible d'utilisateurs, afin de répondre au plus large éventail possible de besoins (Erkilic, 2011; Gossett, Mirza, Barnds, & Feidt, 2009; Imrie, 2012b, 2014; Imrie & Luck, 2014). En 2004, le European Institute for Design and Disability a adopté une déclaration sur ce qu'il a nommé « Design for All », soit la Conception pour tous. Le Design pour tous y est qualifié de design pour la diversité humaine, l'inclusion

sociale et l'égalité. La conception universelle ou le Design pour tous a été créé dans l'optique de guider les décideurs, architectes, ingénieurs, urbanistes, financiers, administrateurs, entrepreneurs, etc., dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures ayant pour finalité la participation sociale de l'ensemble de la population dans une perspective de respect des droits humains. Ces mesures visent : tout d'abord, à favoriser l'utilisation des voies ou modalités régulières plutôt que l'usage d'équipements ou solutions spécialisés pour éviter de mettre l'emphase sur l'incapacité ou la différence corporelle, fonctionnelle ou comportementale de la personne qui les utilise; ensuite, à ne pas compromettre l'aspect esthétique et générique de l'édifice, de l'infrastructure ou du bien de consommation; enfin, à considérer l'ensemble des déficiences, incapacités, mor-

phologies, et tous les âges et identités de genre des utilisateurs.

La conception universelle définit des objectifs selon sept grands principes : Équité; Flexibilité à l'usage; Utilisation simple et intuitive; Information perceptible; Tolérance à l'erreur; Effort physique minimal; Dimension et espace libre pour l'approche et l'usage (Mace, 1985; Imrie, 2012b). Malgré ses nobles visées, la conception universelle présente elle-même certaines faiblesses comme, par exemple, la compréhension des sept principes, qui n'est pas aisée: ces principes ne sont ni simples, ni intuitifs à utiliser. De plus, à leur lecture, il apparaît que la conception universelle cible fortement l'environnement physique comme étant la source de tous les obstacles. Certains détracteurs clament que la conception universelle fonde des attentes utopiques vis-à-vis de la technologie quant à sa propension à améliorer l'accès, dissociant ainsi l'utilisateur du dispositif et négligeant l'environnement culturel et humain dans lequel il opère (Bringolf, 2008).

Quant à la question de la nécessité de recourir à l'adaptabilité lorsque les structures régulières ne suffisent pas à certaines populations aux problématiques plus complexes, deux écoles de pensée se confrontent : celle qui la refuse; celle qui l'autorise. Les débats réalisés au sein de cette recherche proposent que l'adaptabilité se décline sous deux formes : l'adaptabilité réelle et l'adaptabilité potentielle.

- **L'adaptabilité réelle** est le résultat de l'intervention qui est effectuée concrètement, à la suite d'une recommandation professionnelle lorsqu'une personne ou un groupe ne peut utiliser une composante de l'environnement. Des aménagements particuliers personnalisés (selon la notion d'aménagement raisonnable) vont donc permettre de pallier cette situation à moindre coût et à moindre incidence sur l'environnement. L'adaptabilité réelle peut aussi concerner des éléments environnementaux, régis par des normes, comme par exemple un immeuble vieillissant qui était accessible au regard de la législation à l'époque de sa construction, mais qui doit être modernisé pour l'ajuster aux

normes actuelles. L'adaptabilité réelle fait donc référence au résultat d'un aménagement répondant à des besoins personnalisés spécifiques. La prise en compte de l'adaptabilité par l'individu ou les individus concernés est ici essentielle.

- **L'adaptabilité potentielle** est la capacité planifiée d'un environnement à recevoir facilement de nouvelles adaptations. Les concepteurs ont inséré, dans l'environnement initial, des composantes additionnelles afin de faciliter l'ajout d'éléments d'adaptation, en s'assurant que ces derniers s'intègrent correctement avec la trame en place (Dard 2014). Un exemple courant est de prévoir un fond de clouage dans les salles de bain pour pouvoir au besoin y ancrer des barres d'appui, ou des rails au plafond pour lève-personne. Comme ces exigences d'adaptation potentielle devraient faire partie des normes d'accessibilité attendues pour tout produit, équipement ou infrastructure dans une perspective inclusive, nous avons évité d'en faire une dimension additionnelle du concept d'accès. Nous l'avons plutôt intégré comme un indicateur de la dimension d'accessibilité (voir tableau 1).

Pour Rocque et al. (2011), l'objectif des mesures adaptatives (qu'ils désignent par le terme : Design spécifique) est de répondre aux besoins d'utilisateurs qui sont susceptibles d'éprouver des limitations et pour qui l'environnement actuel n'offre pas encore de solution. En attendant une amélioration ultérieure, le design spécifique est une façon d'éviter que l'interaction entre un utilisateur et des éléments environnementaux lui soit défavorable, ceci en optant pour des adaptations discrètes et les moins « ostracisantes » possible.

Rocque et al. (2011) proposent donc une optimisation du concept de conception universelle offrant l'avantage de prendre explicitement en compte l'utilisateur en contexte : c'est le design contributif. Pour sa part, le design inclusif vise la création d'objets et d'environnements esthétiques et fonctionnels par le recours à des formes particulières de design, c'est-à-dire à des « façons de faire », des processus particu-



liers visant le plus grand nombre possible d'utilisateurs afin de répondre au plus large éventail possible de besoins. Dans le cadre de notre réflexion, par souci de clarté et pour ne pas retomber dans une nouvelle complexité conceptuelle, seules deux dimensions du design contributif ont été considérées, soit :

1. **Le design inclusif** pour répondre aux besoins du plus grand nombre possible d'utilisateurs potentiels;
2. **Le design spécifique** pour répondre aux besoins d'utilisateurs qui sont susceptibles d'éprouver des limitations et pour qui le design inclusif n'offre pas encore de solution.

Cette distinction a permis de considérer que l'adaptabilité potentielle est un indicateur de l'accessibilité qui se traduit par des normes de référence collectives. En revanche, l'adaptabilité réelle consiste en un accommodement raisonnable personnalisé, prévu lorsque l'utilisabilité n'est pas satisfaisante et que des adaptations spécifiques à une personne sont nécessaires.

L'accessibilité universelle : un concept toujours pertinent?

Le sens des termes composant l'accessibilité universelle étant désormais décortiqués et opérationnalisés, deux constats sont effectués :

- Cette réflexion amène à considérer l'universel comme un idéal à atteindre, mais entretenant toutefois un rapport étroit avec l'utopie.
- La clarification des dimensions du concept d'accès a permis de situer l'accessibilité comme l'une de ses cinq dimensions.

Cette réflexion critique sur la question de l'accessibilité universelle mène à une interrogation sur la bonne manière de la nommer. En cohérence avec les explications précédentes, le terme « accès inclusif » est suggéré suite à cette recherche puisqu'il englobe l'ensemble des dimensions de l'accès en plus de s'appuyer sur des objectifs atteignables. La définition de l'accès inclusif reprend de façon légèrement

amendée celle développée par Rocque et al.(2011) pour l'accessibilité universelle. L'accès inclusif offre l'avantage de résoudre certaines difficultés en posant des limites claires sur la clientèle ciblée et sur la portée des actions. L'accès inclusif est la caractéristique d'un produit, procédé, service, information ou composante de l'environnement physique et social qui, dans un but d'équité et de respect des droits humains, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

L'équipe de recherche, en concertation avec les partenaires, conçoit donc l'accès inclusif comme le résultat de la mise en commun des concepts de design contributif et d'accès, configurés de manière spécifique sur une échelle de temps.

Articulation entre les concepts d'accès et de design contributif au sein de l'accès inclusif

La mise en place d'environnements inclusifs nécessite le recours à deux concepts : l'accès et le design contributif. Chacun d'eux occupe une fonction particulière, sur une échelle de temps subdivisée en trois périodes de planification : conception, réalisation, évaluation.

Le design contributif intervient dans la phase initiale (conception), là où des acteurs conçoivent des éléments, objets et infrastructures de l'environnement afin de satisfaire l'ensemble de la population.

Le design inclusif réfère aux quatre dimensions objectives de l'accès (disponibilité, accessibilité, abordabilité, acceptabilité) dans la phase de conception du projet. C'est ce qui doit être atteint.

Le design spécifique quant à lui concerne la réponse à des besoins individualisés, comme un aménagement raisonnable.

Le design contributif déterminé et la réalisation des composantes effectuée (réalisation), une phase évaluative (évaluation) doit attester du degré de qualité des éléments, objets et infras-

structures réalisés, en les confrontant à nouveau aux quatre dimensions objectives de l'accès et à sa cinquième dimension subjective, l'utilisabilité. L'utilisabilité est évaluée soit sur la base d'une population représentative de la diversité des utilisateurs de l'élément environnemental développé, soit par l'individu concerné lorsqu'il s'agit d'un aménagement personnalisé. Au terme de ce processus, compte tenu du résultat obtenu en phase évaluative, une boucle de rétroaction peut être effectuée vers l'étape de la conception dans le cas où certaines défaillances seraient identifiées lors de l'utilisation. Ce processus collaboratif incluant les publics visés est donc dynamique et continu, et peut être réamorçé en fonction du contexte (arrivée d'une nouvelle technologie, dégradation des structures, nouveau standard, difficultés d'une certaine population à utiliser l'environnement, évolution des besoins populationnels ou d'un individu, etc.).

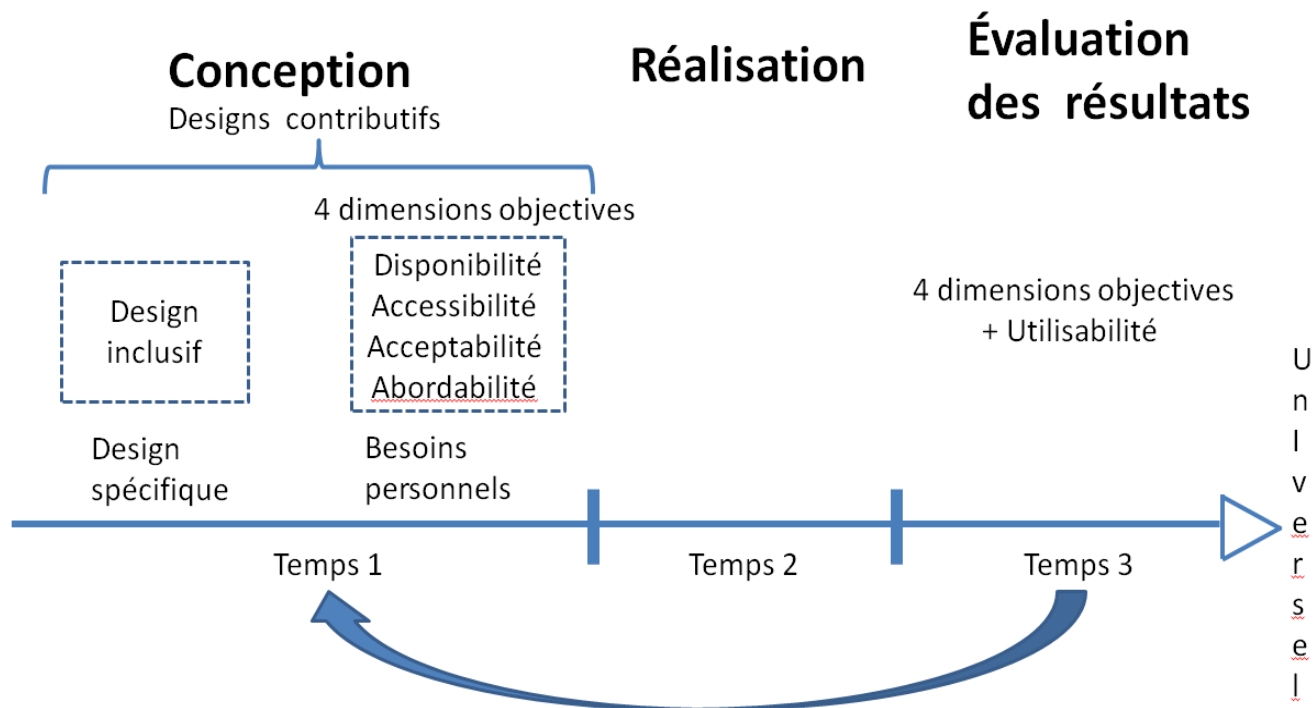
Le schéma 1 présente le processus de planification de l'accès inclusif. Il permet de bien comprendre que les designs contributifs se situent en phase de conception et qu'ils peuvent se diviser en design inclusif et design spécifique. On y situe les dimensions de l'accès. L'utilisabilité intervient en phase évaluative. En cas d'une utilisabilité non satisfaisante, une boucle de rétroaction permet de reprendre le processus à la phase de conception.

L'universel est placé, en cohérence avec les critiques développées dans cet article, comme un horizon utopique vers lequel on peut tendre dans une perspective de droits humains et de justice sociale.

SCHÉMA 1 : ARTICULATION ENTRE CONCEPTION UNIVERSELLE ET ACCÈS AU SEIN DE L'ACCÈS INCLUSIF

PLANIFICATION DE L'ACCÈS INCLUSIF

Processus collaboratif continu

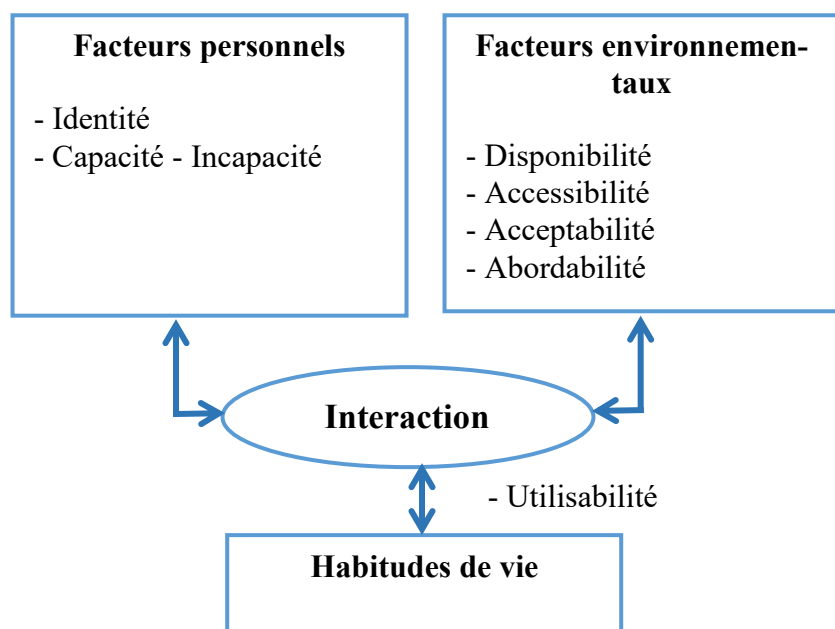


Dans le schéma précédent, à l'extrême droite de la ligne de temps, le terme « universel » ne signifie non pas que les mesures doivent être universelles, mais plutôt qu'elles doivent tendre vers cet universel, que les acteurs doivent tout mettre en oeuvre pour s'en approcher tout en reconnaissant son caractère utopique. Cette nouvelle conception de l'accès s'applique selon le cadre conceptuel du MDH-PPH (voir le schéma 2). Les éléments objectifs de l'accès (disponibilité, accessibilité, acceptabilité, abordabilité) se positionnent dans le domaine conceptuel de l'environnement (Fougeyrollas, 2010, Fougeyrollas P. et al. 2018). Pour sa part, l'élément subjectif de l'accès (utilisabilité) est une

composante intermédiaire qui intervient dans l'interaction entre les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie. En effet, compte tenu des capacités et des incapacités d'un individu ainsi que de ses autres facteurs identitaires, celui-ci aura une interaction singulière avec son environnement (autant physique que social) pour réaliser ses activités.

C'est donc à la jonction de ces trois dimensions des facteurs personnels, des facteurs environnementaux et des habitudes de vie que la dimension « utilisabilité » se manifeste.

SCHÉMA 2 : L'ACCÈS DANS LA PERSPECTIVE DU MDH-PPH (2010)



Conclusion

Cette recherche vise à répondre au besoin exprimé par des praticiens de services de soutien à la collectivité, dont le mandat est d'assurer une expertise conseil en accessibilité universelle auprès des acteurs de la ville. Ceux-ci sont préoccupés par l'exigence, peut-être induite, d'une réponse « universelle » à l'élimination des obstacles environnementaux à la participation sociale de la population quelles que soient ses différences fonctionnelles. Cela a amené l'équipe de recherche « Participation sociale et villes inclusives » à poser un regard critique sur le concept d'accessibilité universelle et à comprendre son lien avec une utopie.

Bien que le concept original de l'accessibilité universelle semble évident autant dans sa définition que dans son utilisation, compte-tenu de son usage très répandu, cette réflexion critique, fondée sur une revue de littérature et la concertation dynamique de l'équipe de recherche PSVI incluant ses partenaires vivant des situations de handicap, a été une occasion de faire transparaître les nombreuses difficultés qu'il incorpore, d'explicitier les éléments qui y sont rattachés, de le différencier de concepts apparentés et d'orienter son opérationnalisation. Cette prise de conscience, nécessaire pour permettre aux acteurs concernés de réfléchir sur des bases similaires et être mieux outillés sur les plans conceptuels et pratiques, est le point de départ pour participer à des projets collectifs (comme celui de villes inclusives dans le cadre de notre équipe de recherche « Participation sociale et villes inclusives » du CIR-RIS), aux visées identiques et aux finalités réalisables. La proposition et l'utilisation du terme « accès inclusif » offre l'avantage d'atténuer la pression qu'exerce, sur les épaules des décideurs et des praticiens, un terme aussi large et utopique que celui d'« universel ». L'accès inclusif vise la participation sociale et l'exercice effectif du droit à l'égalité de toute la population d'un territoire donné. C'est un projet de société. La précision de ses dimensions conceptuelles et leur articulation dans un processus de planification récurrent, permet de prendre en compte autant les changements dans le profil de population que les transformations des pos-

sibilités sociales, technologiques et physiques de participation des populations de collectivités locales, de villes et de sociétés nationales. Il répond à une priorité d'évaluation des résultats de plans d'action visant l'élimination des obstacles à la participation sociale des personnes ayant des fonctionnalités différentes ou diversifiées. Le suivi de la CDPH et des politiques nationales inclusives en découlant, nécessite de tels développements conceptuels et la mise en œuvre harmonisée d'évaluations d'impact de ces dispositifs législatifs contraignants (CDPH) ou incitatifs.

Cette réflexion conceptuelle invite à poursuivre la recherche théorique et appliquée sur la gouvernance en lien avec l'accès inclusif. Il est essentiel que les acteurs publics et privés puissent travailler conjointement à l'édification d'une société déployant le moins d'obstacles possibles en joignant leurs efforts au sein d'une gouvernance participative. Ce projet demeure possible si et seulement si des représentants de la diversité, sur un territoire donné, participent au processus décisionnel afin de donner la parole, par exemple dans le champ du handicap, aux populations ayant des incapacités sévères, complexes ou rares. Toutefois, il faut demeurer conscient que de façon pragmatique, on puisse recourir à un moment donné à de la conception spécifique devant l'absence ou l'insuffisance de nos connaissances dans la conception inclusive.



Références

- ARENCHI, A., GAROFILO, H., & LAURIA, A. (2016). On the relationship between "Universal" and "Particular" In *Architecture in Universal Design, Learning from the Past, Designing for the Future*. IOS Press pp:31-40
- BEN-MOSHE, L., & MAGAÑA, S. (2014). An introduction to race, gender, and disability: Intersectionality, disability studies, and families of color. *Women, Gender, and Families of Color*, 2(2), 105-114.
- BICKENBACH, J. (2014). Universally design social policy: when disability disappears? *Disability and Rehabilitation*, 36(16), 1320-1327.
- BRINGOLF, J. (2008). Universal Design: is it accessible? *Multi*, 1(2), 45.
- D'SOUZA, N. (2004). Is universal design a critical theory. *Springer*, 3-9.
- DARD, P. (2004). L'accessibilité : de quoi parle-t-on? *Villes et vieillir, Institut des Villes, collection Villes et Société*.
- EREVELLES, N., & MINEAR, A. (2010). Unspeakable offenses: Untangling race and disability in discourses of intersectionality. *Journal of Literary & Cultural Disability Studies*, 4(2), 127-145.
- ERKILIC, M. (2011). Conceptual challenges between universal design and disability in relation to the body, impairment, and environment. *METU JFA*, 28(2), 181-203.
- EUROPEAN INSTITUTE OF DESIGN AND DISABILITY (2004). Design for all. eeid
- FOUGEYROLLAS, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- FOUGEYROLLAS, P., BOUCHER, N., FISET, D., GRENIER, Y., NOREAU, L., PHILIBERT, M.,... CHARRIER, F. (2014). Handicap, environnement, participation sociale et droits humains : du concept d'accès à sa mesure. *Développement humain, handicap et changement social*, 04, 5-28.
- FOUGEYROLLAS, P., BERGERON, H., CLOUTIER, R., ST-MICHEL, G., CÔTÉ, J., BARRAL, C., CASTELETIN, P., KORPES J.L., & ROBIN, J.P. (2018). *Classification internationale, Modèle de développement humain - Processus de production du handicap*. RIPPH.
- GOSSETT, A., MIRZA, M., BARNDT, A., & FEIDT, D. (2009). Beyond access: A case study on the intersection between accessibility, sustainability, and universal design. *Disability and Rehabilitation: Assistive Technology*, 4(6), 439-450.
- GRENIER, Y., BOUCHER, N., FOUGEYROLLAS, P., VINCENT, P., & HAZARD, D. (2014). Participation des personnes en situation de handicap à la gouvernance locale : Comment mesurer l'impact des stratégies de développement local inclusif? Recension des concepts utiles. *Revue Développement humain, handicap et changement social, RIPPH* (Numéro hors-série), 29-35.
- IMRIE, R. (2012a). Auto-disabilities : the case of shared space environments. *Environment and Planning*, 44(9), 2260-2277.
- IMRIE, R. (2012b). Universalism, universal design and equitable access to the built environment. *Disability and Rehabilitation*, 34(10), 873-882.
- IMRIE, R. (2014). Designing inclusive environments and the significance of universal design. *Researchgate*, 37.
- IMRIE, R., & LUCK, R. (2014). Designing inclusive environments: rehabilitating the body and the relevance of universal design. *Disability and Rehabilitation*, 36(16), 1315-1319.
- LARKIN, B. (2013). The politics and poetics of infrastructure. *Annual Review of Anthropology*, 42, 327-343.
- LENCLUD, G. (1991). L'universel et le relatif. *Terrain revue d'ethnologie de l'Europe*, 17.
- SOCIÉTÉ LOGIQUE. (2012). *Définition du concept d'accessibilité universelle*. Retrieved from <http://www.societelogique.org/contenu?page=accessibilite/definition>
- MACE, R. (1985). Universal Design. Barrier free environments for everyone. Los Angeles, CA : Designers West
- MURPHY, K. M. (2016). Design and Anthropology. *Annual Review of Anthropology*, 45, 433-449.
- ONU (1981). *Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. New-York.
- ONU (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. New-York.
- PARENT, L. (2017). Ableism/disablism, on dit ça comment en français? *2017*, 6(2), 30. doi:10.15353/cjds.v6i2.355
- QUÉBEC, O.P.H.Q. (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- ROCQUE, S., LANGEVIN, J., CHALGHOUMI, H., & GHORAYEB, A. (2011). Accessibilité universelle et designs contributifs dans un processus évolutif. *Revue développement humain, handicap et changement social*, 19(3), 7-24.
- SAVIDAN, P. (2007). *Repenser l'égalité des chances* : Grasset.
- NATIONS UNIES, (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.
- VERNON, A. (1998). Multiple oppression and the disabled people's movement. In T. Shakespeare (Ed.), *Disability Reader: Social Science Perspectives* (pp. 64-68): A&C Black.
- WARNER, D. F., & BROWN, T. H. (2011). Understanding how race/ethnicity and gender define age-trajectories of disability: An intersectionality approach. *Social science & medicine*, 72(8), 1236-1248.